



ARSJPA

www.arsjpa.gov.gn
 info@arsjpa.gov.gn
 +224 612 13 03 03/ 612 13 04 04
 Kaloum, Boulbinet
 cité des Nations villa 33

NOS MISSIONS

- Organiser le secteur des jeux
- Autoriser toutes formes des jeux
- Contrôler le respect des lois et règlements
- Surveiller le secteur des jeux et réglementer
- Réguler la concurrence dans le secteur



Régional Info/GUINEE

regionalinfoguinee@gmail.com

PRIX : 3000 GNF

Conakry, Boké, Kindia, Labé, Mamou, Faranah, Kankan, N'Zérékoré

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANALYSES DU 18 JANVIER 2024 N°203

LES 50ème ASSISES DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE A DAKAR



P: 03

Une ancienne recrue de Kaleya témoigne

Pour le capitaine Moussa Dadis Camara et de ceux qui se défendent à ses côtés, les choses ne se passent pas très bien au procès du 28 septembre. En effet, les témoins qui défilent ces jours-ci devant le tribunal criminel de Dixinn ont tendance à charger l'ancien chef de la junte. Ainsi, a-t-on suivi Oumar Youssouf Touré qui est allé jusqu'à mettre en cause les avocats de l'ancien patron du CNDD qu'il a accusé d'avoir essayé de le corrompre. **Lire la suite sur la page 07**



Charles Wright à Aly Touré, proc' Crief : « **beaucoup étaient poursuivis, comment ils sont sortis de ce pays? Mais, je vous ai à l'œil** »



En marge de la cérémonie de prise de fonction de Francis Kova Zoumanigui, le nouveau président de la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF), le ministre de la justice et des Droits de l'Homme Alphonse Charles Wright n'est pas passé du dos à la cuillère pour dire ses quatre vérités au Procureur spécial de la Cour Aly Touré suite au manquement qu'il a dû constater.

Le ministre accuse le procureur spécial, Aly Touré et ses collaborateurs de faire du deux poids, deux mesures dans le traitement des dossiers.

« Monsieur le procureur spécial, combien de fois j'ai été saisi pour me dire de vous suspendre. Quand je vous regarde Monsieur Aly Touré quand vous faillissez, au regard de la loi je ne vous tolérerai pas. Mais tant que vous continuez vous avez tout mon soutien. Vous savez que moi je ne fais pas la langue de bois. Ce qui est important à rappeler ce qui constitue d'ailleurs une déception totale du peuple de Guinée qui d'ailleurs est allé jusqu'à dire à quoi sert la Crief aujourd'hui? Cette question est posée par le peuple de Guinée. Cette Crief là, elle sert à quoi? J'ai dit aucune institution judiciaire ne peut être un

instrument de chasse aux sorcières. Non! Pourquoi? Parce que les magistrats qui animent ces institutions judiciaires sont sous serment. Mais la chose qui influence beaucoup plus c'est l'argent. Quand vous luttez contre la corruption, on viendra vous proposer tout.

« Monsieur le procureur, la crief n'est pas faite pour une catégorie sociale, il faut le traitement équitable de tous les dossiers de toutes les personnes qui comparaissent par devant cette juridiction. C'est ça la bonne administration de la justice. Mais ici on voit certains dossiers qui montent

aux escaliers et d'autres montent l'ascenseur, deux poids deux mesures. Un comptable poursuivi, l'ordonnateur principal est où? Où se trouve la cohérence. Des dossiers introduits le même jour, d'autres sortent. Où sont passés d'autres dossiers?

« Il faut la gestion des dossiers dans un délai raisonnable »

Vous dites à quelqu'un allons à la crief, il dit mais allons rapidement. Aucune crainte. Certains dossiers rentrent et peu de temps les décisions sortent, d'autres sont là ça fait combien de temps. Il faut la gestion des dossiers dans un délai raisonnable. Quand le peuple est déçu de son institution judiciaire, le peuple devient violent, critique.

« Beaucoup étaient poursuivis pour les infractions économiques et financières. Comment ils sont sortis de ce pays? »

Monsieur Aly ne faites pas de différence entre ce que le régime d'Alpha Condé a fait et ce que le CNRD est en train de faire. Qui que ce

soit aujourd'hui en fonction. Il faut que le peuple sache que vous travaillez dans la neutralité. Qu'on ne donne pas le sentiment que c'est seulement les gens du régime d'Alpha Condé qui doivent être poursuivis. Non! Je parle de tous les délinquants financiers, qui qu'ils soient. Même nous les magistrats. J'ai dit qui qu'ils soient. C'est pourquoi je vais vous instruire dans les jours à venir tous les DAAF des départements ministériels auxquels les mesures conservatoires ont été prises de demander de déposer à commencer par le garde des sceaux ministre de la justice. On ne peut pas corriger l'opinion en faisant ombre à la loi parce que c'est nous. Ça ramènera à trahir ce que le peuple attend de nous. Beaucoup étaient poursuivis pour les infractions économiques et financières. Comment ils sont sortis de ce pays? Et aujourd'hui, ils se trouvent à l'étranger. Ça devient très compliqué pour aboutir. Mais monsieur le procureur je vous ai à l'œil ».

Mohamed Fanta Camara



contact@prevoaynacesociale.gov.gn
Teminétaye, en face du camp A.
Samory Touré / Commune de Kaloum
BP: 258 Conakry
République de Guinée
+224 621 00 54 76



Tél: (+224) 664 67 77 77
Fax: (+224) 669 08 88 88
Mail: webmaster@bcr-guinee.org
6 Boulevard du Commerce C/Kaloum
BP 692 – Conakry
République de Guinée



Téminèta Kaloum / Conakry
République de Guinée
BP : 138,
infocnss@cnssguinee.org
+224 666 32 17 17 / 625 56 56 16

Régional info/Guinée

HEBDOMADAIRE d'Informations Générales

N° 598 / PR / TPI / K / 2011
BP:4034-Tél:+224 664 63 32 12 / 628 23 78 73
Email: regionalinfo@yahoofr
Capital: 5.000.000 Gnf- ECOBANK N°1000396511014
Conakry - République de Guinée

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Mohamed Conté
Tél : 621 35 93 03
CONSEILLERS DE LA REDACTION :
Lanciné Condé 620 63 12 92
Amirou BARRY 664 23 03 72
Jean Pierre OUENDENO 626 64 68 50

RÉDACTION :
Aboubacar Ben Soumah
Famany Condé
MORY KONE

RÉDACTEUR EN CHEF :
Balla Yombouno
628 74 23 08

MONTAGE / GRAPHISME:
Fodé Abdoulaye Camara 656 01 18 30
@moriahlegrand 625 24 23 34

Impression: Imprimerie Vision 2000 Communication
Edition: Vision 2000 Communication

LES 50ème ASSISES DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE A DAKAR



C'est dans la splendide capitale sénégalaise que s'est tenue les 50ème Assise de l'Union de la Presse Francophone du 9 au 11 janvier 2024 sous le thème : « Médias, Paix et Sécurité ». C'est sous le regard bienveillant du Président sénégalais, son Excellence Macky Sall que ces 50ème Assises de l'Union de la Presse Francophone (UPF) s'est ouvert. Des discours à la dimension de l'évènement se sont succédés à la tribune notamment celui de son Excellence M. Jorge Carlos FONSECA, ancien président de la République de Cap-Vert et du Président de l'UPF, Madiambal Diagne. Comme à Conakry, en Arménie le Président de

leur attachement à cette institution internationale qui se bat et protège les droits des journalistes à travers le monde. Ces Assises sont de véritables cadres de dialogue qui mettent en exergue la volonté des journalistes et les multiples problèmes auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leur mission. Ce dialogue, cette compréhension sont nécessaires entre les différentes cultures et du respect pour les autres pour vivre dans un contexte de paix et pouvoir prospérer dans nos sociétés. Cette rencontre est d'une importance capitale car elle va promouvoir des discussions autour de certains thèmes dans un contexte



la section guinéenne de l'UPF, M. Ibrahima Koné à la tête d'une forte délégation était encore présent à cette 50ème Assise de l'UPF à Dakar. 40 pays pour 276 participants ont fait le déplacement sur la capitale de la Téranga pour avoir droit à des débats fructueux de ces 50ème Assises de l'UPF. L'hospitalité africaine a été démontré dans toute sa splendeur par les sénégalais, qui ont ainsi prouvé

démocratique tendu dans notre sous-région. Les Médias jouent un rôle fondamental dans la promotion de la citoyenneté et de la paix sociale, cela si la presse est libre, capable de faire une couverture équilibrée et impartiale des événements. Pour le Président de la section guinéenne de l'UPF, Ibrahima Koné, un journaliste crédible et de qualité contribue à éduquer le public, encourager la compréhension entre

les cultures et promeut le dialogue entre les différentes parties de la société.

En tant qu'instrument d'information, les médias peuvent sensibiliser aux problèmes de sécurité, en incitant à la prévention des conflits et en encourageant la voie diplomatique.

Parler de Médias, Paix et Sécurité est aussi une opportunité d'aborder la situation géopolitique actuelle – tendue- et marquée par une montée préoccupante de l'extrémisme, de l'intolérance et de conflits sur tous les continents, en Europe, au Proche Orient, en Afrique ou encore en Asie...

Les Médias libres ont un rôle crucial dans la promotion de la paix et de la sécurité. En tant que vecteurs d'information, les Médias influencent l'opinion publique, façonnent des narratifs et peuvent donc inciter à la peur, à l'instabilité ou à la paix, au dialogue interculturel et intergénérationnel. Et dans nos sociétés encore fragiles pour beaucoup d'entre elles, les médias et les journalistes ont le devoir de contribuer de façon éducative pour sensibiliser et promouvoir la tolérance, et renforcer la culture de la paix et de la tolérance. La communication sociale libre et pluraliste contribue remarquablement à forger l'opinion publique dans un contexte démocratique, en donnant l'accès à des analyses approfondies, des reportages de terrain et des perspectives équilibrées, contribuant à sensibiliser les citoyens et à encourager une participation importante à ces débats sur la paix et la sécurité.

Les 50ème assises de l'UPF ont bien choisi ce thème de « Médias, Paix et Sécurité ». Ce thème est nodal dans un monde

secoué par les crises géopolitiques, climatiques, religieuses ou encore culturelle. On assiste à une mise en mal de l'ordre international fondé sur la règle de droit. Jamais les démocraties africaines n'ont jamais été autant menacées, cette menace est d'autant plus forte qu'elle s'accompagne d'un inquiétant appauvrissement du débat public, d'une augmentation des violences et en corolaire un fort désintérêt des citoyens pour la chose publique. Le contexte africain n'échappe pas à ce constat, la liberté de la presse n'y est pas simplement un droit, mais une nécessité cruciale. Elle révèle les abus du pouvoir et favorise la participation citoyenne, elle agit comme un contrepoids contre la corruption, en contribuant ainsi à bâtir des nations fortes et responsables. La bonne santé de la presse c'est la garantie de la vitalité du débat public, la capacité à accepter un compromis ou une alternance. A l'inverse des médias faibles, c'est l'incompréhension et de plus en plus souvent la violence qui s'exprime. C'est faire lit des populistes et demain des fondamentalistes.

Le couple Média/Politiques est aujourd'hui un domaine qui focalise toutes les attentions. Les hommes politiques sont souvent de bons clients pour les journalistes il faut l'avouer, pourtant sur la question centrale de la paix et de la démocratie, il est clair que leurs intérêts sont communs et leurs destins liés. Les hommes politiques doivent rehausser le niveau qualitatif de leurs promesses pour ne pas sombrer dans le populisme de la facilité puis de la désillusion. Investir massivement pour reconstruire et développer les médias, lutter contre la désinformation mettre en place des mécanismes de régulation qui responsabilise les médias à la justesse de l'information qu'ils donnent.

Dans de nombreux pays les médias sont objets d'actes de musèlement, de meurtres et de restriction du droit de l'information. C'est dire que la sécurité des

journalistes est précaire car près de 350 reporters ont été tués en faisant leur travail. Le dernier trimestre de l'année 2023 totalise à lui seul 27 décès en zone de conflit soit le trimestre le plus meurtrier depuis 2007. L'Ouest africain se caractérise aujourd'hui par le recul de l'Etat de droit, au Niger, au Mali, au Burkina Faso et en Guinée, ces pays sont sous le joug de la junte militaire, et le métier de journalisme n'est pas sans risques. Les pouvoirs en place sont hostiles à la contestation et on procède à la restriction du droit à l'information et à une censure absurde des moyens de communication.

Pourtant, l'influence des médias sur la population peut être positive en encourageant la transparence, le dialogue et la compréhension mutuelle. La communication sociale libre et pluraliste contribue remarquablement à forger l'opinion publique dans un contexte démocratique, en donnant l'accès à des analyses approfondies, des reportages de terrain et des perspectives équilibrées, contribuant à sensibiliser les citoyens et à encourager une participation importante à ces débats sur la paix et la sécurité. Aujourd'hui nous sommes conscients de vivre dans l'ère de l'information rapide et instantanée, souvent pas vérifiée et même fausse dans laquelle les réseaux sociaux jouent un rôle primordial. Ce contexte pousse alors à la reconnaissance des défis auxquels les médias traditionnels sont confrontés comme ceux de la désinformation et la propagation des fausses nouvelles qui peuvent créer des malentendus, les discours de haine et alimenter la méfiance et exacerber les tensions.

La liberté de la presse peut être considérée comme l'élément vital du système démocratique, car elle permet d'évaluer la situation réelle du système, de vérifier les progrès et les limites de tous les autres piliers, de faciliter le contrôle des différents pouvoirs, de



permettre aux citoyens ordinaires de participer à la construction de la démocratie et, de cette manière, d'influencer le choix des voies les plus appropriées pour l'extension, le renforcement et la modernisation du système et du régime démocratiques. L'illusion la plus répandue et la plus dangereuse, et aussi la plus difficile à défaire, est celle de croire et de considérer que la paix et la sécurité en Afrique peuvent être obtenues en érigeant des autocraties ou des régimes dictatoriaux.

Souvent pour ne pas dire

tout le temps, ces autocraties et régimes dictatoriaux s'appuient sur l'éternelle excuse de ses propres erreurs avec les fautes et les omissions des autres, en utilisant d'inépuisables arguments culturalistes et historicistes. Les faits de l'expérience de la vie et de l'histoire sont sous nos yeux mais il y a ceux qui ne voient pas ou ne veulent pas voir. C'est ceux qui ont choisi la profession de journaliste qui ont un rôle crucial et décisif dans le dépassement de ce genre de cercle vicieux qui justifie l'oppression, la tyrannie, les inégalités et la misère.

La presse libre et non la presse compromise ou déguisée en commissariat politique, doit être le rempart de la lutte pour la liberté et la démocratie, pour la paix et la justice, enfin pour le progrès.

Des thèmes comme : la place et le rôle des médias en temps de guerre, les médias face à la désinformation et à la manipulation, la paix et la sécurité à l'heure des réseaux sociaux, liberté de la presse et la responsabilité. En même temps qu'ils touchent à l'éthique et à la déontologie du métier de journalisme, ces sujets renseignent sur les défis majeurs auxquels fait face le monde médiatique. Le cours des choses a beaucoup changé dans cette profession, qu'il s'agisse des outils de travail, de la façon de s'informer et d'informer et du rapport de l'opinion publique avec l'information entre autres mutations profondes.

Le respect de la vérité des faits et de la vie privée, l'obligation de rectification immédiate en cas de publication d'information inexacte, l'interdiction de calomnier, de diffamer et d'inciter à la haine restent des exigences intangibles qui accompagnent et valorisent le métier de journaliste. La protection de l'ordre public et de la vie privée exige que l'exercice de toute liberté soit encadré par les lois et règlements qui s'y attachent. C'est un impératif minimal de la vie en société. Dans une société qui se veut ouverte, libre et démocratique comme nous le souhaitons tous, la liberté aille de pair avec la responsabilité comme les deux faces d'une même médaille. Et pour témoigner sa reconnaissance à cet homme remarquable par son aura et par sa droiture, le comité a renouvelé sa confiance à Madiambal Diagne pour conduire les trois prochaines années les destinées de l'institu-

tion UPF. Cette marque de confiance est l'expression non seulement de l'attachement de l'homme aux idéaux de paix et de justice qu'incarnent les médias, mais aussi de sa forte personnalité dans la conduite l'Union de la Presse Francophone.

C'est satisfait de l'ensemble des thèmes débattus en plénières, que le Président de la section UPF Guinée, Ibrahima Koné et sa suite, ont regagné Conakry avec le sentiment d'une mission bien accomplie.

CRIEF : vers une reprise du procès d'Amadou Damaro Camara et Cie

Le récent remaniement dans l'appareil judiciaire guinéen pourrait avoir un négatif dans certains dossiers déjà sur la table des différents tribunaux comme la CRIEF.

En effet, Selon nos informations, le dossier Amadou Damaro Camara, ancien président de l'Assemblée nationale et compagnie pourrait être remis à zéro après la mutation intervenue la semaine dernière. Mutation qui a concerné certains magistrats de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) dont certains de ceux qui sont chargés de l'affaire.

Rappelons que l'ancien président de l'Assemblée nationale est poursuivi pour des faits présumés de « détournement de deniers publics, enrichissement illicite, blanchiment de capitaux, corruption dans les secteurs public et privé, prise illégale d'intérêts et complicité ».

Amadou Damaro Camara, en prison depuis plus d'un an, Michel Kamano, Zeinab Camara et Jin Sun Cheng pourraient voir leur dossier remis à zéro après plusieurs mois de procès, apprend-on.

Selon nos sources, dans de pareils cas, le principe est de remettre l'affaire à zéro. À l'exception, si le prochain juge chargé du dossier décide de poursuivre en se basant sur les notes du greffe.

Mariame Sow

CRIEF : Charles Wright demande des poursuites contre les « délinquants financiers » sous le CNRD



Des critiques contre les agissements et le fonctionnement de la CRIEF, cela n'a rien d'étonnant. Mais que cela vienne du ministre de la Justice en personne, cela a cependant quelque chose de paradoxal. Pourtant, à l'occasion de la cérémonie de prise de fonction du nouveau président de la Cour de répression des infractions économiques et financières, ce mercredi 17 janvier, Alphonse Charles Wright n'a pas fait de cadeau à l'institution. S'adressant tout particulièrement au procureur Aly Touré, le Garde des sceaux a dénoncé tout à la fois l'incohérence et le deux poids deux mesures qui feraient que les justiciables ne sont

pas logés à la même enseigne par la CRIEF.

C'est un cinglant avertissement que Charles Wright a adressé au procureur Aly Touré. Au sujet de ce dernier, le ministre dit avoir reçu plusieurs plaintes et même des appels à le suspendre. Mais il s'est jusqu'ici gardé d'agir, parce qu'il attend d'avoir des preuves tangibles. Pour autant, il n'est pas lui non plus satisfait de la conduite des affaires par la CRIEF. Il y a une certaine injustice dans le traitement des dossiers. « Monsieur le procureur, la CRIEF n'est pas faite pour une catégorie sociale. Il faut le traitement équitable de tous les dossiers et de

toutes les personnes qui comparaissent par devant cette juridiction. C'est ça la bonne administration de la justice. Mais ici, on voit certains dossiers qui montent par les escaliers et d'autres emprunter l'ascenseur, deux poids deux mesures. Un comptable poursuivi, l'ordonnateur principal est où ? Où se trouve la cohérence. Des dossiers introduits le même jour, d'autres sortent. Où sont passés d'autres dossiers », interpelle le ministre ?

La situation est telle que certains n'auraient aucune crainte à se faire convoquer devant la CRIEF. « Certains dossiers rentrent et peu de temps après, les décisions sortent. Alors que d'autres sont là depuis combien de temps ? Il faut qu'il y ait la gestion des dossiers dans un délai raisonnable. Quand le peuple est déçu de son institution judiciaire, le peuple devient violent, critique », souligne Alphonse Charles Wright

Le dysfonctionnement de la CRIEF, il le perçoit aussi à travers la tendance à ne poursuivre que les anciens

dirigeants. Cela doit changer, intime-t-il. « Monsieur Aly, ne faites pas de différence entre ce que le régime d'Alpha Condé a fait et ce que le CNRD est en train de faire. Qui que ce soit aujourd'hui en fonction. Il faut que le peuple sache que vous travaillez dans la neutralité. Qu'on ne donne pas le sentiment que c'est seulement les gens du régime d'Alpha Condé qui doivent être poursuivis. Non ! Je parle de tous les délinquants financiers, qui qu'ils soient. Même nous les magistrats. Je dis qu'ils soient ! (...) On ne peut pas corriger l'opinion en faisant ombre à la loi, parce que c'est nous. Ça ramènera à trahir ce que le peuple attend de nous. Beaucoup étaient poursuivis pour les infractions économiques et financières. Comment ils sont sortis de ce pays ? Et aujourd'hui, ils se trouvent à l'étranger. Ça devient très compliqué pour aboutir. Mais monsieur le procureur je vous ai à l'œil », avertit le ministre.

Fodé Soumah

Isto Keïra : « **Le 28 septembre, j'ai passé toute la journée à la maison** »



Le défilé des témoins se poursuit devant le tribunal criminel devant lequel se tient le procès du 28 septembre. Après la déposition, hier, de l'ancienne recrue de Kaléah, Mamadi Soumaoro, ce mercredi, c'est l'ancien des Sports au moment des faits, Fodé Isto Keïra, qui est la barre. Mais il dit ne pas connaître grand-chose des événements horribles perpétrés le 28 septembre 2009 au stade de Conakry, vu qu'il était à son domicile toute la journée.

Membres du gouvernement Kabi-

net Komara au moment des faits, Isto Keïra a fait partie de la délégation qui a accompagné Moussa Dadis Camara à Labé. Il en est revenu le 27 septembre au soir, comme tous les autres. Certes, il était au courant de la manifestation par les Forces vives de la Nation. Mais vu que la journée du 28 septembre était déclarée fériée, chômée et payée, dit-il : « Je suis resté chez moi toute la journée. C'est à travers les ondes que j'ai été informé des massacres perpétrés au stade du 28 septembre. Ce que je déplore ici. Nous avons été informés que

les militaires ont fait irruption au stade du 28 septembre. Je n'ai pas vécu les événements du 28 septembre, donc je ne peux pas dire que c'est Paul ou Pierre qui a été au stade, puisque je suis resté à la maison toute la journée. Je ne peux pas dire ici que j'ai vécu ces événements ».

La pelouse même du stade du 28 septembre, l'ancien ministre dit n'y être retourné que 10 jours après le massacre odieux. Et c'était dans le cadre des préparatifs d'un match entre la Guinée et le Burkina Faso. Et, précise-t-il, il était accompagné d'une équipe multimédia. Mais 10 jours après, les marques du drame étaient encore perceptibles dans l'enceinte du stade. « Je me suis rendu au stade avec une équipe multimédia pour venir constater les faits, malheureusement la FIFA et la CAF nous ont notifié que le match qui était prévu ne pouvait plus avoir lieu en Guinée, suite aux événements survenus au stade du 28 septembre et que désormais le match sera délocalisé à Accra. J'avais d'abord demandé au Directeur du stade Ibrahima Sory Keïta dit Petit Sory, que tout reste en

place, bien que je ne suis pas un homme de droit ou un spécialiste de police judiciaire ou scientifique (...) j'ai également instruit qu'il ne touche à rien et c'est ce qui fût fait. Quand nous nous sommes rendus au stade, ce que nous avons vu c'était un spectacle désolant. Parce que j'ai vu des paires de chaussures éparpillées, des sachets de plastique un peu partout sur la pelouse. Les portillons étaient défoncés, les deux cabines de reportage endommagées et la presse a fait écho de tout ce que nous avons vu », relate Fodéba Isto Keïra.

Il retient en outre que dans la soirée du 28 septembre, s'est tenue une « rencontre gouvernementale à l'initiative du premier ministre Kabinet Komara, pour faire le briefing de ce qui s'était passé au stade, en présence du président Dadis. Ce, dans une atmosphère morose, de tristesse et de calme. Le président a procédé à la mise en place des commissions qui vont s'occuper des cas de blessés et de décès sachant que c'était une première en Guinée ».

Aminata Camara

Procès du 28 sept : **la santé mentale de Youssouf Touré en débat**

Le procès du 28 septembre s'est poursuivi hier lundi 15 janvier 2024, devant le tribunal criminel de Dixinn, délocalisé dans l'enceinte de la Cour d'appel de Conakry. Et c'est toujours le témoin Oumar Youssouf Touré qui était à la barre. Un témoin qui ne serait pas tout à fait en bonne santé, selon les avocats de Moussa Dadis Camara. Joli Touré – c'est son autre nom – serait, prétendent-ils, un déréglé mental dont le témoignage ne devrait pas être pris en compte. Ce que le parquet et la partie civile contestent vigoureusement qui estiment que le camp Dadis recourt là une stratégie désespérée qui en dit long sur la panique qui commence à le gagner.

On sentait cela venir depuis la toute première journée de déposition de Oumar Youssouf Touré. Mais ce lundi, c'est Me Bomby Mara, l'avocat de l'ancien ministre de la Santé, colonel Abdoulaye Chérif Diaby qui, le premier, a soulevé la question de la santé mentale du témoin. Il sollicite



par conséquent un expert pour l'examen du témoin afin de juger de la fiabilité de sa déposition. « Depuis le début de ses déclarations en passant par des questions-réponses, Youssouf Touré est en train de vous présenter des incohérences inédites, des balivernes et propos sans intérêt, sans vérité au point d'être confus aujourd'hui non seulement pour l'opinion nationale mais aussi l'opinion internationale quant à la véracité de ses propos », charge l'avocat de la défense.

Interpellé par le tribunal, le procureur Algassimou Diallo, juge quant à lui, qu'une telle appréciation n'est pas du ressort d'un avocat de la défense. Vu que les réponses fournies par le témoin ne sont pas destinées aux parties, mais au tribunal. « Il aurait fallu à l'avocat concerné d'attendre lors de sa plaidoirie pour dire que tout ce que Monsieur Youssouf Touré a fait ici est sans objet. Mieux, le témoin qui comparait n'a à date manifesté aucun signe de démence pour arriver à la conclusion que c'est un aliéné mental,

pour lequel votre juridiction devait commettre un expert à l'effet d'examiner son état psychique afin de voir la quintessence de ce qu'il nous dit par rapport aux faits pour lesquels les accusés comparaissent à la barre de votre tribunal. La question est sans objet et la conséquence que nous voulons que vous tiriez, c'est de rejeter purement et simplement et vous ordonner la continuation de la déposition du témoin qui comparait à la barre de votre tribunal », plaide le procureur vis-à-vis du président du tribunal.

La demande est également contestée par la partie civile, au motif qu'elle ne serait pas fondée. « De notre point de vue, le témoin Youssouf n'a manifesté aucun trouble ici. Il n'a insulté personne, il ne s'est pas trompé des différentes portes pour accéder à cette salle. Et c'est un père de famille. Dans son quartier, il n'y a jamais eu un quelconque citoyen faisant état d'un trouble mental qu'il aurait manifesté. Je pense

qu'on est en train de perdre du temps. Parler d'incohérences peut-être c'est à son niveau – de l'avocat. Tout ce que Monsieur Touré vient de déclarer ici a une cohérence certaine. Son récit ne souffre d'aucune ambiguïté. Et maintenant, si ce récit-là embête la défense du colonel – Abdoulaye Chérif Diaby – cela ne nous intéresse pas. Cette demande est sans objet et ne peut apporter aucun élément dans ce débat. C'est pourquoi nous souhaitons très respectueusement qu'il vous plaise de rejeter cette demande et surtout continuer l'audition de Youssouf Touré à cette barre qui a apporté tellement d'éléments à cette affaire que nous nous réjouissons », sollicite également Me Amadou DS Bah, de la partie civile.

Tranchant à la suite de ce débat, le président du tribunal, Ibrahima Sory 2 Tounkara, a rejeté la demande et ordonné la poursuite des débats.

Aminata Camara

Charles Wright à Aly Touré, proc' Crief : « beaucoup étaient poursuivis, comment ils sont sortis de ce pays? Mais, je vous ai à l'œil »



En marge de la cérémonie de prise de fonction de Francis Kova Zoumanigui, le nouveau président de la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF), le ministre de la justice et des Droits de l'Homme Alphonse Charles Wright n'est pas passé du dos à la cuillère pour dire ses quatre vérités au Procureur spécial de la Cour Aly Touré suite au manquement qu'il a dû constater.

Le ministre accuse le procureur spécial, Aly Touré et ses collaborateurs de faire du deux poids, deux mesures dans le traitement des dossiers.

« Monsieur le procureur spécial, combien de fois j'ai été saisi pour me dire de vous suspendre. Quand je vous regarde Monsieur Aly Touré quand vous faillissez, au regard de la loi je ne vous tolérerai pas. Mais tant que vous continuez vous avez tout mon soutien. Vous savez que moi je ne fais pas la langue de bois. Ce qui est important à rappeler ce qui constitue d'ailleurs une déception totale du peuple de Guinée qui d'ailleurs est allé jusqu'à dire à quoi sert la Crief aujourd'hui? Cette question est posée par le peuple de Guinée. Cette Crief là, elle sert à quoi? J'ai dit aucune institution

judiciaire ne peut être un instrument de chasse aux sorcières. Non! Pourquoi? Parce que les magistrats qui animent ces institutions judiciaires sont sous serment. Mais la chose qui influence beaucoup plus c'est l'argent. Quand vous luttez contre la corruption, on viendra vous proposer tout.

« Monsieur le procureur, la crief n'est pas faite pour une catégorie sociale, il faut le traitement équitable de tous les dossiers de toutes les personnes qui comparaissent par devant cette juridiction. C'est ça la bonne administration de la justice. Mais ici on voit certains dossiers qui montent aux escaliers et d'autres montent l'ascenseur, deux poids deux mesures. Un comptable poursuivi, l'ordonnateur principal est où? Où se trouve la cohérence. Des dossiers introduits le même jour, d'autres sortent. Où sont passés d'autres dossiers? »

« Il faut la gestion des dossiers dans un délai raisonnable »

Vous dites à quelqu'un allons à la crief, il dit mais allons rapidement. Aucune crainte. Certains dossiers rentrent et peu de temps les décisions sortent, d'autres sont là ça fait combien de temps. Il faut la gestion des

dossiers dans un délai raisonnable. Quand le peuple est déçu de son institution judiciaire, le peuple devient violent, critique. « Beaucoup étaient poursuivis pour les infractions économiques et financières. Comment ils sont sortis de ce pays? »

Monsieur Aly ne faites pas de différence entre ce que le régime d'Alpha Condé a fait et ce que le CNRD est en train de faire. Qui que ce soit aujourd'hui en fonction. Il faut que le peuple sache que vous travaillez dans la neutralité. Qu'on ne donne pas le sentiment que c'est seulement les gens du régime d'Alpha Condé qui doivent être poursuivis. Non! Je parle de tous les délinquants financiers, qui qu'ils soient. Même nous les magistrats. J'ai dit qui qu'ils soient. C'est pourquoi je vais vous instruire dans les jours à venir tous les DAAF des départements ministériels auxquels les mesures conservatoires ont été prises de demander de déposer à commencer par le garde des sceaux ministre de la justice. On ne peut pas corriger l'opinion en faisant ombre à la loi parce que c'est nous. Ça ramènera à trahir ce que le peuple attend de nous. Beaucoup étaient poursuivis pour les infractions économiques et financières. Comment ils sont sortis de ce pays? Et aujourd'hui, ils se trouvent à l'étranger. Ça devient très compliqué pour aboutir. Mais monsieur le procureur je vous ai à l'œil ».

Mohamed Fanta Camara

Cour d'appel de Conakry : le nouveau procureur général promet du changement



Récemment, via un décret relayé par la RTG, le président de la Transition a opéré un vaste mouvement au sein de l'appareil judiciaire. Bien de magistrats ont changé de fonctions. Dans le cadre de ce grand chambardement, un procureur général a été nommé à la Cour d'appel de Conakry. Le nouveau, Fallou Doumbouya, a pris fonction hier lundi 15 janvier 2024. A l'occasion, il a promis d'opérer du changement.

Une des premières choses qu'en tant qu'opérer le nouveau procureur, c'est une meilleure structuration des tâches qui lui incombent. En effet, sa responsabilité recouvre, des « missions diverses et variées nécessitant la définition de priorités fortes afin d'éviter la dispersion, facteur d'inefficacité et d'impuissance périlleuses », a-t-il indiqué d'entrée.

Etant en particulier responsable de la « bonne application de la loi pénale et du bon fonctionnement des parquets de son ressort », il promet aux procureurs de la république de s'efforcer d'être un « interlocuteur accessible et toujours disponible pour évoquer des sujets ayant trait à l'exercice quotidien de l'action publique, les dif-

ficultés dans la prise de décisions souvent si lourdes de conséquences pour les justiciables, mais aussi les événements marquant à un titre ou à un autre de la vie des juridictions avec une attention particulière à chaque parquet »

Sous son magistère, le parquet sera en outre « présent sur le terrain, au cœur de la vie des parquets d'instance et de nos partenaires privilégiés qu'est l'administration territoriale régionale, préfectorale et communale ».

Pour impulser toutes ces réformes, il voudrait compter sur l'accompagnement et la solidarité de tous ses collaborateurs. Mais de ces collaborateurs, il attend à son tour, la « ponctualité, l'assiduité, l'intégrité, la dignité, l'honneur, la compétence, la diligence dans le traitement des dossiers et le devoir bien accompli (...) qui doivent caractériser chacun de nous »

Les toutes prochaines semaines, le nouveau procureur général entend consacrer à l'écoute pour découvrir et mesurer l'ampleur des défis qui l'attendent.

Fodé Soumah

Allez Syli

Guinée
www.guinee.vision

Dakar accueille les 50^e Assises de la presse francophone



Les Assises de l'Union de la presse francophone (UPF) ont ouvert leurs travaux ce mardi, 9 au vendredi 12 janvier 2024 au Centre international de conférences Abdou Diouf de Dakar, la capitale sénégalaise. C'est la quatrième fois que le pays de la Teranga accueille le rassemblement de cette organisation internationale dont l'ouverture a été présidée par le président Macky Sall qui avait ses côtés l'ancien chef d'Etat de Cabo Verde Jorge Carlos Fonseca.

Le thème "Médias, paix et sécurité" qui réunit les professionnels des médias francophones est d'actualité à l'heure où l'instabilité des peuples sont très d'actualité dans la sous-région Ouest africaine et dans d'autres coins du monde. L'urgence est de se retrou-

ver pour partager des expériences sur les différentes manières d'appréhender les conflits avec un regard croisé sur notre humanité.

Le Président de l'Upf Sénégal, Elhadj Abdoulaye Thiam, rappelle les différentes rencontres organisées au Sénégal « où s'était tenu en 1961, 1962 et 1982 le Congrès de la presse francophone et le Congrès de l'ancêtre de notre organisation, l'Union

internationale des journalistes et de la presse en langue française (UIJPLF) », écrit M.Thiam dans son message d'accueil imprimé dans une plaquette distribuée aux participants.

L'Upf revient dix ans après au pays de Léopold Sédar Senghor, un des chantres de la francophonie pour évoquer les problématiques liées à la quiétude des sociétés dans lesquelles nous appartenons, avec lesquelles nous sommes obligés de composer, parmi lesquelles nous sommes condamnés de cultiver le vivre ensemble, échanger, trouver de l'inspiration chez les autres et de faire monde, comme le propose Felwine Sarr dans son essai Afrotopia.

Le président international de l'Upf par intérim, Madiambal Diagne, témoigne



de la nécessité fondamentale des hommes de médias à s'inscrire dans promotion de la paix à « l'âge où l'information est la plus accessible à la portée de tous et peut contribuer de façon décisive à la démocratie, à la transparence, à la reddition des comptes, à la compréhension entre les communautés ».

« L'Upf a besoin d'appréhender le futur comme il l'avait fait il y a une décennie lors des 43^e Assises de Dakar en 2014 sur "Jeunesse et médias : Les défis du numérique" pour inscrire sa démarche dans un désir d'être par la penser et l'imaginaire, préparer les temporalités et des futurs désirables et souhaitable pour les donner sens.

Le Président de la République sénégalaise, Macky Sall, interpelle l'organisation de l'Union de la presse francophone du rôle qu'il doit jouer compte tenu de son discernement, de son éthique, de sa proterude, de sa déontologie, de sa sagesse du haut de ses soixante-dix ans à réfléchir sur la manière d'apaiser les tensions en période d'hostile.

« Comment les médias

peuvent-ils rester le porte étendard inusable des libertés démocratiques tout en étant les hérauts des vertus universelles qui fécondent la paix et la sécurité dans un monde perpétuel en ébullition ? » demande le président sénégalais avant d'en ajouter « Et surtout, quel est et quel doit être le rapport des médias à cette époque critique de l'histoire où, à nouveau, les confrontations entre les peuples se multiplient avec tant de barbarie », propose Macky Sall.

Les cinquantièmes assises de l'Union de la presse francophone reçoivent une pléiade de professionnelles de différentes disciplines, en l'occurrence des médias, des universitaires, des chercheurs, des scientifiques, des écrivains autour des thématiques de paix et sécurité pour imaginer des solutions possibles, décloisonner nos manières de penser, de se poser des questions différentes et les aborder autrement, de faire cercle pour promouvoir la quiétude des peuples avec des propositions au sortir des travaux qui seront attendus.

Par Tidiane Diallo
Journaliste, grand reporter

Procès du 28 sept : une ancienne recrue de Kaleya témoigne



Pour le capitaine Moussa Dadis Camara et de ceux qui se défendent à ses côtés, les choses ne se passent pas très bien au procès du 28 septembre. En effet, les témoins qui défilent ces jours-ci devant le tribunal criminel de Dixinn ont tendance à charger l'ancien chef de

la junte. Ainsi, a-t-on suivi Oumar Youssouf Touré qui est allé jusqu'à mettre en cause les avocats de l'ancien patron du CNDD qu'il a accusé d'avoir essayé de le corrompre. Et ce jeudi, c'est l'adjutant-chef Mamadi Soumaoro, chasseur et ancienne recrue de Kaleya qui dépose devant

le tribunal. Il soutient qu'entre 300 et 350 anciens pensionnaires du camp ont effectivement pris part au massacre perpétré dans l'enceinte du stade de Conakry.

A la barre, Mamadi Soumaoro explique : « Au camp Kaleya, à l'époque, il y avait 12 000 personnes dont 3000 commandos. La majorité des recrues n'étaient pas des Guinéens. Nous sommes rentrés au camp de Kaleya 4 mois après la prise du pouvoir par le CNDD. Ensuite, le groupe venu de la

forêt nous a rejoint, avec à sa tête Gono Sangaré, Makambo, Adjudant Bamba et Blaise Goumou ».

Après cette précision liminaire, il met clairement en cause les anciens miliciens entraînés dans le camp de Kaleya. « Avant le massacre, 300 à 350 personnes ont quitté Kaleya pour Conakry. Je l'affirme ici que les auteurs des exactions commises au stade du 28 septembre, ce sont les recrues de Kaleya. Avant de bouger pour Conakry, les armes AK45 ont été mises à leur disposition. Je ne sais pas comment les autres ont été dotés, parce qu'ils n'ont pas bougé devant moi », répond-il à la partie civile.

Mamadi Soumaoro « Ils ont éventré Beugré pour faire sortir tous ses intestins »

Par ailleurs, il tient à préci-

ser à la barre que, Beugré ne s'est jamais donné la mort, mais il a été plutôt tué par le groupe de Marcel.

« Ils vous ont dit ici que c'est Beugré qui s'est donné la mort en cognant sa tête contre le mur, mais c'est faux, il a été tué à ma présence. Je partageais la même cellule que Beugré aux 32 Escaliers au camp Alpha Yaya. Ils ont découpé Beugré et Jeannot Destin. C'est sous le corps de Beugré que moi je me suis caché. Beugré jusqu'à sa mort n'arrêtait pas de dire qu'il ne pardonnerait jamais ceux qui lui ont fait ça. C'est le groupe de Marcel Guilavogui qui lui a donné la mort. Ils ont éventré Beugré pour faire sortir tous ses intestins ».

N'famoussa Y



ÉLECTRICITÉ
DE GUINÉE



EDG

Ne laissons pas les banabanas, intervenir le poteau.

- Ils détruisent les transfos
- Nous privent d'électricité
- Peuvent causer des incendies dans nos maisons.
- Nous réclamons de l'argent pour les dépannages

Combattons les ensembles.

SEULS LES ÉLECTRICIENS FORMÉS, PROTÉGÉS ET AUTORISÉS PAR EDG PEUVENT INTERVENIR SUR LES INSTALLATIONS. SI VOUS AVEZ UN DOUTE SUR UN AGENT, DEMANDEZ-LUI SON BADGE AVANT D'APPELER LE

626 11 11 11